

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 14 mars 2011

| Requérant | Questions/Requêtes/Sujets | Responsables | Réponses |
|-------------------------|--|--------------|--|
| M. Guillaume Desjardins | <p>Monsieur Guillaume Desjardins ; conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</p> <p>M. Desjardins dépose un document et demande des éclaircissements au sujet des articles 329 et 330 du <i>Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie</i> (01-279).</p> | Y. Monty | <p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE CHEF DE LA DIVISION DES PERMIS, M. YVES MONTY, PROPOSE DE RENCONTRER LE REQUÉRANT POUR UNE ANALYSE DÉTAILLÉE.</p> <p>DOSSIER RÉFÉRÉ À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES POUR SUIVI</p> <p>Dossier GDC : 11-66129</p> |

| | | | |
|-------------------------|---|--|---|
| <p>M. Steve Quirion</p> | <p>Monsieur Steve Quirion ; conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</p> <p>M. Quirion effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Quirion dépose un document afin de sensibiliser le conseil à la nécessité d'adopter des mesures d'apaisement de la circulation sur la rue Des Carrières entre la rue Garnier et la 1^{ère} Avenue. Il fait état des démarches entreprises en ce sens par le comité citoyen dont il fait partie.</p> <p>2) Le citoyen demande quelles mesures sont envisagées à court terme pour pallier au problème.</p> | <p>F.W. Croteau</p> <p>M.A. Gadoury</p> <p>F. Limoges</p> <p>J. Savard</p> <p>F.W. Croteau</p> | <p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, ASSURE LE CITOYEN QU'IL TRAVAILLERA DE CONCERT AVEC LE COMITÉ CITOYEN POUR TROUVER UNE SOLUTION AU PROBLÈME.</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, M. MARC-ANDRÉ GADOURY, ASSURE LE REQUÉRANT DE SON APPUI.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, M. FRANÇOIS LIMOGES, SE DIT INTÉRESSÉ À PARTICIPER AUX RÉUNIONS DE TRAVAIL DU COMITÉ CITOYEN.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, SE DIT CONSCIENT DU PROBLÈME SOULEVÉ PAR LE CITOYEN. SELON LUI, UN PREMIER PAS SERAIT DE LIMITER LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR CETTE RUE.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, MENTIONNE QU'UNE RENCONTRE DE TRAVAIL EST PRÉVUE ENTRE L'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ.</p> <p>DOSSIER RÉFÉRÉ À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET AU BUREAU DES ÉLUS POUR SUIVI</p> <p>Dossier GDC :11-66144</p> |
|-------------------------|---|--|---|

| | | | |
|----------------------------|--|---|--|
| <p>M. Donald McCormack</p> | <p>Monsieur Donald McCormack, conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</p> <p>Monsieur McCormack demande si l'arrondissement a un plan pour restaurer les bandes asphaltées qui bordent les rues du secteur compris entre la rue de Normanville, la 6^e Avenue et les rues Bélanger et Rosemont.</p> | <p>F.W. Croteau</p> <p>M.A. Gadoury</p> | <p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, RÉPOND AU CITOYEN QUE L'ARRONDISSEMENT N'A PAS DE PLAN D'ACTION EN CE SENS. IL AJOUTE QUE CELA POURRAIT FAIRE L'OBJET DE DISCUSSIONS AVEC LA SODER.</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, M. MARC-ANDRÉ GADOURY, RECONNAÎT QUE L'ARRONDISSEMENT POURRAIT IMPLIQUER LES CITOYENS LORSQU'IL Y A DES TRAVAUX DE RESTAURATION À FAIRE. IL PROPOSE ÉGALEMENT DE RAPPELER LE CITOYEN À CE SUJET.</p> <p>DOSSIER RÉFÉRÉ AU BUREAU DES ÉLUS POUR SUIVI</p> <p>Dossier GDC : 11-66158</p> |
| <p>Mme Francine Fleury</p> | <p>Madame Francine Fleury, conseil d'arrondissement du 14 mars 2011 :</p> <p>Madame Fleury effectue deux interventions auprès du conseil.</p> <p>1) La requérante était propriétaire d'une entreprise ayant fait l'objet d'une faillite. Elle attribue ses problèmes financiers à une inondation survenue en 2009 dans son secteur. Elle interroge le conseil quant à la possibilité d'obtenir un dédommagement de la part de la Ville.</p> <p>2) Tenant compte du projet de la future bibliothèque Marc-Favreau, Mme Fleury s'informe de la possibilité de faire héberger la collection d'ouvrages thématiques de son ancien centre de documentation par une bibliothèque de l'arrondissement.</p> | <p>F.W. Croteau</p> <p>F.W. Croteau</p> | <p>► DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, RÉPOND À LA CITOYENNE QUE L'ARRONDISSEMENT TRAVAILLE DEPUIS UN AN SUR CE DOSSIER, QUE LES MESURES D'AIDE NE RELÈVENT PAS DE SA COMPÉTENCE ET QUE CE PROBLÈME CONCERNE AVANT TOUT LA REQUÉRANTE ET LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE QU'OCCUPAIT SON ENTREPRISE.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, PROPOSE DE FAIRE ÉTUDIER LA DEMANDE PAR LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL.</p> <p>DOSSIER RÉFÉRÉ À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR SUIVI</p> <p>Dossier GDC :11-66167 (Dédommagement) DOSSIER GDC : 11-66170 (DOCUMENTATION)</p> |